

PROCES-VERBAL de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL**

du 10 août 2023

Le 10 août 2023 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 04 août 2023 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1^{er} Adjoint au Maire
Monsieur BUR Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint au Maire
Madame WALLERICH Patricia, 3^{ème} Adjointe au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Monsieur CONTANT David, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Monsieur PEGORARO Nicolas, Monsieur THISSELIN Vincent, conseillers municipaux.

Le secrétaire de séance : Monsieur PEGORARO Nicolas, conseiller municipal

Absents avec excuse : Monsieur DUVAL Jacques, 4^{ème} Adjoint au Maire, Madame POINSIGNON Magali, Madame RAVARD Caroline, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux.

Absents sans excuse : ./.

ARRET DU PV de la réunion du 12.07.2023 acté.

1) PLACEMENT DE TRESORERIE POUR LE LOTISSEMENT LE STADE II ET LE COMPLEXE SPORTIF

- Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1618-1 et L1618-2,
- Vu les délibérations relatives à la création du lotissement communal le Stade II,
- Vu les délibérations relatives à la création du complexe sportif,
- Considérant les retards générés par la crise sanitaire Covid-19,
- Considérant les évènements en Ukraine,
- Considérant les retards de livraison des matériaux dus à cette guerre,
- Considérant le manque d'effectifs dans les entreprises,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer tous documents visant au placement d'une somme de 3 500 000 € résultant des emprunts réalisés pour lesdits équipements
- que ce placement soit souscrit pour une durée de 4 mois par l'ouverture de deux comptes à terme des montants respectifs de 3 000 000 € et de 500 000 € auprès du Trésor Public

2) REMBOURSEMENT DE SINISTRE BATIMENT MJC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les dispositions relatives aux assurances,
- Vu l'incident survenu le 06.06.2023 lors de jeux ludiques d'un administré avec ses enfants dans le jardin à côté de la MJC,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition d'indemnisation complémentaire de la compagnie d'assurance GROUPAMA qui s'élève à 825,72 €.

3) MARCHE MENAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des marchés,
- Vu la consultation relative au ménage des bâtiments communaux,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le nettoyage des bâtiments communaux de la commune sans les consommables pour un montant total de 30 256.75 € TTC à l'entreprise EURONET PROPRETE et SERVICES sise à METZ et donne mandat à Monsieur le Maire pour engager, liquider et mandater la dépense correspondante et traiter toutes les opérations afférentes

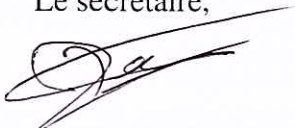
4) RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article L.429-13 du C.E. prévoyant deux modes de consultation des propriétaires,
- Considérant la procédure de renouvellement des baux de chasse 2015 -2024,
- Après avoir entendu Monsieur Thierry PERNET, Adjoint au Maire de LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de choisir le mode de consultation des propriétaires par la tenue d'une réunion, sa date sera fixée par un arrêté subséquent.

A LA MAXE, le 14.08.2023

Le secrétaire,



Nicolas PEGORARO

LE MAIRE



Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

	LISTE DES DELIBERATIONS
N°	OBJET
1	PLACEMENT DE TRESORERIE POUR LE LOTISSEMENT LE STADE II ET LE COMPLEXE SPORTIF
2	REMBOURSEMENT DE SINISTRE BATIMENT MJC
3	MARCHE MENAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX
4	RENOUVELLEMENT DU BAIL DE CHASSE